

## **Diversité : La Catalogne lance une campagne pour son pacte de l'immigration**

13/01/2009

La campagne vise en premier lieu les autochtones estimés à 6 millions de personnes. La Catalogne compte plus d'un million d'immigrés dont 300 000 Marocains, ce qui fait de la région la première zone réceptrice de l'immigration en Espagne. De plus, les responsables de la Communauté catalane souhaite que la population puisse vivre « entre la diversité et la cohésion » d'où la nécessité d'une campagne de sensibilisation.

La campagne qui continuera jusqu'en fin janvier est composé de 3 annonces qui seront publiées dans les médias écrits et diffusées dans les médias audiovisuels Catalans. Les médias numériques ne seront pas en restes. On pourra lire dans les annonces le message suivant: « La mère d'Ahmed est née au Maroc. La grand-mère de Marc est née en Galice », « Le père de Khadja est né en Afrique. Le père de Julia est né à Ripoll », et « Anna Maria est née à Barcelone. Maura est née en Colombie », le tout accompagné de la légende « Nous sommes la Catalogne. Terre de la coexistence ».

Après plus d'un an de travail, le pacte national de l'immigration a été signé à Barcelone le 19 décembre dernier. Ses principales propositions sont le droit de vote et la nationalisation. Les étrangers devront avoir le droit de voter mais après 5 années passées en Catalogne, synonymes d'obtention de titre de résident permanent. Le pacte national vise par ailleurs à ramener de 10 à 5 ans la durée de résidence légale pour la nationalisation pour tout immigré, sauf pour les ressortissants de l'Amérique Latine, de la Guinée Équatoriale, des Philippines dont elle vise 2 ans.

Toutefois, le pacte n'a pas reçu l'aval de tout le monde en Catalogne. Le « Parti Populaire », le groupe Ciutadans formé d'intellectuels opposés au nationalisme catalan et la CC.OO (Confédération syndicale des commissions ouvrières) n'ont pas signé le pacte. De même l'ONG SOS Racisme qui avait pourtant pris part aux travaux d'élaboration du pacte, ne l'a finalement pas signé. Les raisons invoquées sont les changements de dernière minute apportés au texte, notamment au droit de vote qui ne nécessitait pas un statut de résident permanent.

Ibrahima Koné  
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=politique&id=1662>